

Conseil de quartier de Bellevue

Webinaire séance plénière n°5 — Mercredi 17 mars 2021

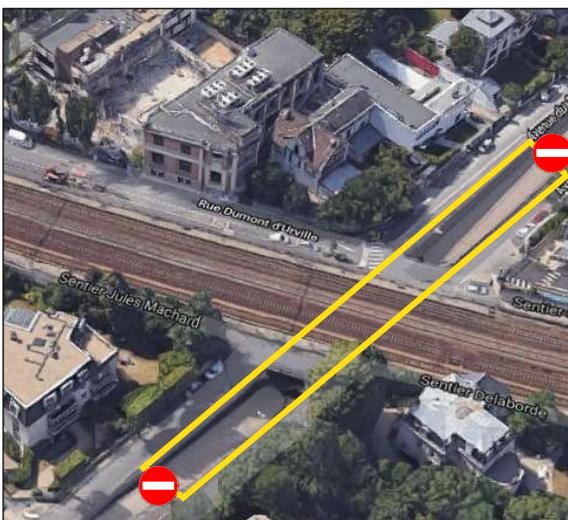


Ordre du jour webinaire

- 19h : Appel des participants
- 19h10 (50') : Point sur les projets dans le quartier par les services techniques de la Ville et de GPSO
- 20h (20') : Questions réponses sur l'actualité du quartier avec D. Larghero, maire de Meudon
- 20h20 (5') : Point budget participatif, appel à volontaires pour participer à une étude de lectorat de Chloroville
- 20h25 : Fin de la réunion

LE POINT SUR LES PROJETS DANS LE QUARTIER

Travaux du souterrain rue du 11 novembre 1918



Projet de rénovation et d'embellissement du souterrain .

- Reprise des poutres en acier
- Réfection des bétons
- Remplacement des cornières
- Travaux d'éclairage

Travaux démarrant début mai pour une durée de 6 mois.

Le passage sous le pont sera fermé durant les travaux.

Déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques



Appel aux conseillers pour définir l'emplacement des futures bornes de recharge.

Fonctionnent par bloc de deux prises

Deux types de bornes :

- Recharge normale (7kW)
- Recharge rapide (24kW)



Travaux à l'Orangerie

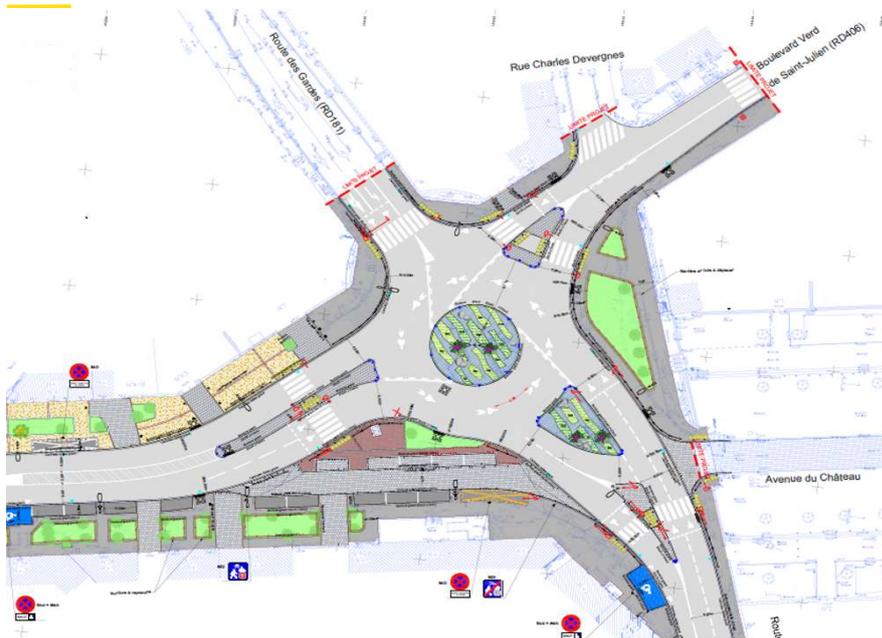


Travaux de conservation-restauration à l'Orangerie jusqu'en novembre 2021

- Reprise des pentes au niveau des murs de la salle fraîche pour améliorer l'écoulement des eaux
- Remplacement de l'étanchéité sous les pavés de la terrasse
- Reprise des enduits détériorés et du décor de fausses briques

Pose d'un échafaudage + L'accès au bâtiment et aux escaliers allant de la terrasse haute à la terrasse intermédiaire est fermé.

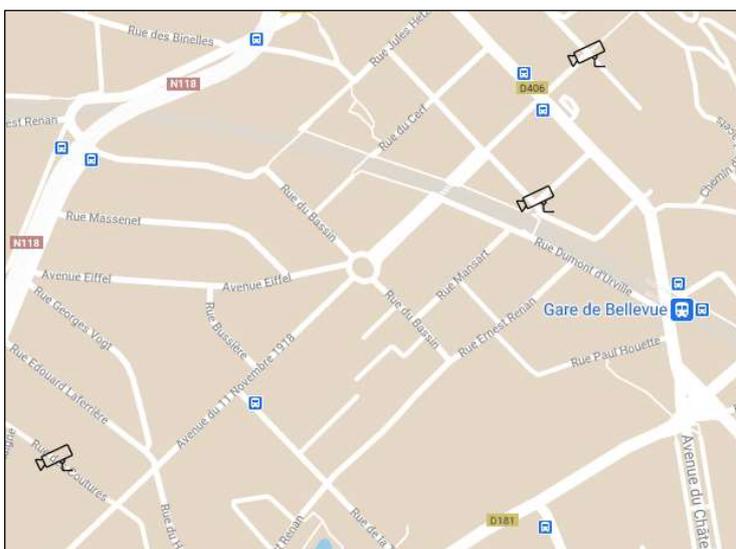
Travaux place du Maréchal Leclerc



Démarrage des travaux : Été 2021.

Durée : 6 mois

La vidéo protection dans le quartier



3 caméras dans le quartier :

- Caméra nomade rue des Coutures
- Caméra fixe à l'angle de la rue Albert de Mun/ rue de Vélizy
- Caméra à l'angle de la place du président Wilson et de la rue de la basse terrasse

Nuisances rue du Cerf



Nuisances rue du Cerf dues à des engins SNCF qui accèdent aux voies de chemin de fer :

- Nuisances sonores nocturnes
- Dégradation de voirie et stationnement gênant

La Ville a bloqué l'accès à la rue et a demandé à la SNCF une reprise de la voirie et des enrobés.

→ L'accès à la rue du Cerf ne sera plus autorisé pour les travaux de maintenance sur les voies.

VOS QUESTIONS

Vos questions :

- Des voisins m'ont alerté sur le devenir d'une demeure située 11 bis rue des Capucins

Villa Schacher

Est-elle protégée par le Plan local d'urbanisme ?

OUI. En 2010, avec la volonté de préserver et mettre en valeur cette demeure, la Ville de Meudon et l'A.B.F l'ont faite inscrire dans le PLU. **La maison Schacher n'est ni classée, ni inscrite aux monuments historiques.** Les boiseries et décorations Louis XVI classées monument historique qui étaient situées à l'intérieur d'une petite maison en contrebas de la propriété ont été transférées à Paris.

Des arbres remarquables seront-ils abattus ?

NON. Le jardin comporte trois arbres, recensés comme remarquables dans l'inventaire des Hauts-de Seine. Ces arbres sont également repérés dans le PLU depuis 2010 et doivent être conservés.

Que fait le Maire de Meudon ?

Entre 2017 et 2018, **la commune a empêché plusieurs projets**, notamment d'immeuble collectif sur la partie basse du terrain et la construction d'une maison sur la partie haute à immédiate proximité de la villa. En juin 2020, après l'avis de l'A.B.F, le Maire de Meudon a délivré un permis d'aménager pour quatre maisons individuelles, dans la partie basse de la propriété, sans impact sur la maison protégée, évitant ainsi une urbanisation trop importante et préservant les arbres en cœur d'îlots.

Le permis d'aménager a reçu, comme les permis de construire, l'accord préalable de l'A.B.F. Récemment, le Maire de Meudon a mis en demeure les propriétaires indivis de prendre toutes les dispositions pour sécuriser les lieux et préserver cette maison.

LE BUDGET PARTICIPATIF

Budget participatif

Les 5 projets lauréats :

1. FabLab et atelier de menuiserie (sous réserve que l'association dispose de locaux)
2. Reconstitution de l'emplacement des châteaux et jeu de pistes dans Meudon
3. La brasserie du Val devient un café associatif et centre socio-culturel (sous réserve d'une mise en concurrence préalable des locaux)
4. Installer des attaches vélos proches des commerces
5. Poulailleurs participatifs en ville

Forte participation des meudonnais → **4003 votes et 1724 participants**

BUDGET PARTICIPATIF 2021

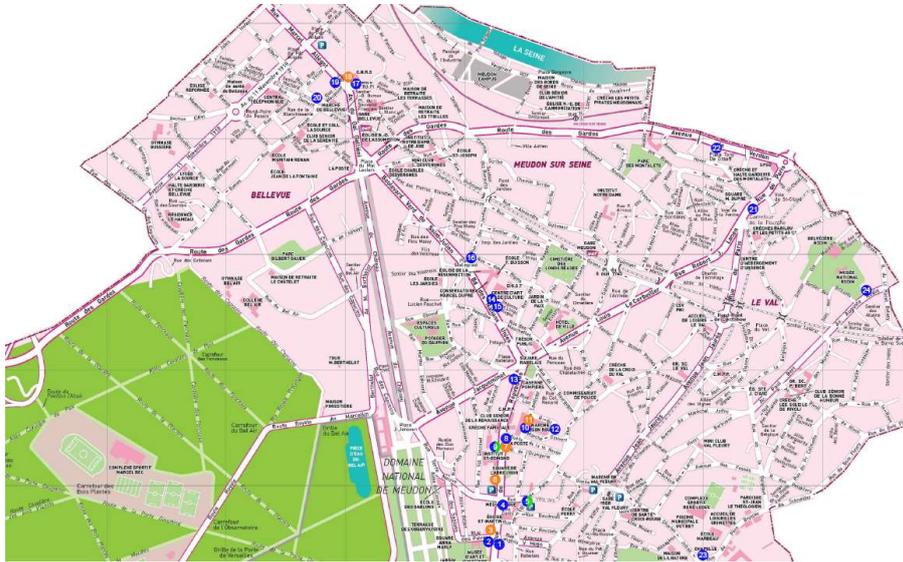
**JE VOTE POUR
MES 3 PROJETS
PRÉFÉRÉS**

sur jeparticipe.meudon.fr

Mairie, mairie annexe,
L'Avant Seine et sur les marchés

Du 25 janvier au 28 février

Plan de déploiement des attaches 2 roues



ÉTUDE DE LECTORAT CHLOROVILLE

Chloroville : votre avis nous intéresse !



Participation à deux ateliers

- Ligne éditoriale
- Maquette

GROUPE DE TRAVAIL DEVANTURES D'ENSEIGNES

Charte des devantures commerciales



- **Demande du Conseil de quartier Val-Fleury**
- Volonté **d'harmoniser** les devantures commerciales pour respecter l'environnement urbain
- Création d'un groupe de travail pour réfléchir et faire appliquer une nouvelle charte.
- **Participation de 2 volontaires**

Conseil de quartier Bellevue

Webinaire – mercredi 17 mars 2021

Présidence de séance : Denis LARGHERO, maire de Meudon, président du Conseil de quartier, Virginie LANLO, Maire adjointe, vice-présidente du Conseil de quartier, Christine BARTHOUIL, Conseillère municipale, vice-présidente suppléante du Conseil de quartier.

Participants : Catherine BONDONNEAU, Christophe De MINGUINE, Caroline DESREUMAUX, Damien GAROT, Lionel KERDRAIN, François LEVERVE, Marie-Pierre MALONDA, Nicole MEYER, Lena MULDER, Laurent NEUVILLE, Alexandre PAIN.

Absents excusés : Ali BENAIZI, Yves GLASER, Marie de KERVANOEL, Laurence de la MENARDIÈRE, Julien ROL MALHERBE.

Absents : Dominique BRAYER, Charlotte DASSAC, Anne-Marie PATOUILLARD, Pascale SALLE.

Intervenants : Nicolas DEVERRE, Directeur technique GPSO, Alain BASTIAN, Directeur de l'environnement urbain Ville de Meudon, Florentin SOLOIS, Chef de projet démocratie participative.

En introduction, Denis LARGHERO explique qu'en raison du contexte sanitaire qui nous empêche de tenir les séances plénières en présentiel, ces séances deviennent des webinaires, menés en visioconférence pour maintenir le lien entre services municipaux et conseillers de quartier.

LES PROJETS DANS LE QUARTIER

TRAVAUX DU SOUTERRAIN RUE DU 11 NOVEMBRE 1918

GPSO a réalisé un diagnostic de cet ouvrage d'art qui a confirmé la fragilité de certains éléments du pont. Des travaux seront donc entrepris à partir du mois de mai, pour une durée de 6 mois, comprenant notamment la reprise des poutres en acier ou encore le remplacement des cornières abimées. Aucun travaux de voirie n'est prévu dans le projet. La SNCF, en charge de la reprise de l'étanchéité sous le pont, n'a pas encore communiqué son planning d'intervention. Le Maire souhaite que les deux maîtres d'ouvrages puissent coordonner leur travaux afin de limiter les nuisances.

Une fois les travaux achevés, les panneaux représentant le château de Bellevue pourront être installés.

Durant les travaux, le passage sous le pont sera fermé à la circulation.

BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE SIGEIF

Le Maire explique qu'il souhaite soumettre aux conseillers l'emplacement des futures bornes de recharge des véhicules électriques, sachant qu'une borne peut recharger deux véhicules. Auparavant gérée par Autolib, l'implantation s'était cantonnée aux zones commerciales. Le Maire fait remarquer que l'enjeu se situe désormais au niveau des zones résidentielles.

Toutes les bornes seront centralisées au SIGEIF, qui a récupéré la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques) suite à sa délégation par GPSO.

Une borne est déjà installée au 12 rue Marcel Allégot. Les conseillers souhaitent que l'implantation d'une borne de recharge soit inclus dans le projet d'aménagement de la place du Maréchal Leclerc. Un conseiller propose une implantation avenue du 11 novembre 1918.

TRAVAUX A L'ORANGERIE

Des travaux de rénovation ont commencé à l'Orangerie et vont se poursuivre jusqu'au mois de novembre. Ces travaux font suite à l'apparition de fuites d'eau qui ont abimé les enduits et les décors en fausses briques. Les pavés de la terrasse seront donc retirés pour permettre la réfection de l'étanchéité. Pour se faire, un échafaudage a du être posé en devanture de bâtiment. La Ville va accompagner la Loggia pour qu'elle puisse poursuivre son activité.

TRAVAUX PLACE DU MARÉCHAL LECLERC

Les services de la Ville sont revenus sur les aménagements prévus dans le projet et les objectifs. Il s'agira principalement d'améliorer la sécurité du carrefour et des traversées piétonnes., de renforcer la perspective de l'allée du château depuis le carrefour et d'adapter les voiries aux normes PMR.

Le Maire précise que 4 places de stationnement seront gagnées et qu'à la demande des conseillers, le double alignement d'arbres sera maintenu, nécessitant donc le dévoiement des réseaux enterrés. Le département commencera les travaux au mois de juillet, pour une durée de 6 mois.

VIDEOPROTECTION

Sujet de préoccupation majeur de plusieurs conseillers, la Ville fait le point sur le système de vidéoprotection mis en place dans le quartier. Trois caméras sont actuellement installées :

- Une caméra nomade rue des Coutures, suite à plusieurs départs de feu mineurs.
- Une caméra fixe à l'angle de la rue Albert de Mun et rue de Vélizy, suite à l'occupation de la rue et de la passerelle par des jeunes et des suspicions de trafic.
- Une caméra fixe à l'angle de la place du président Wilson et de la rue de la basse terrasse, pour des motifs similaires à celle implantée rue Albert de Mun.

Le Maire rappelle que l'objectif de la Ville n'est pas d'implanter des caméras dans toutes les rues mais plutôt sur les axes stratégiques. Il rappelle également que toute nouvelle implantation de caméras est discutée au comité d'éthique, composé de citoyens et de représentants municipaux.

RUE DU CERF

Après plusieurs rappels à l'ordre auprès de la SNCF, restés sans réponse, la Ville a décidé d'interrompre l'opération en cours en raison des nombreuses nuisances provoquées par la SNCF.

La Ville a donc bloqué l'accès à la rue et la SNCF ne sera à l'avenir plus autorisée à emprunter cette rue pour accéder aux voies ferrées. Elle s'est également engagée à réfectionner l'ensemble des dégradations occasionnées sur la voirie.

VOS QUESTIONS

Une conseillère interroge le Maire sur l'actualité liée à la maison Schacher. Une pétition circule sur les réseaux sociaux prêtant de fausses intentions à la Ville. La mairie a accordé un permis de construire pour 4 maisons individuelles dans la partie basse de la propriété, sans impact sur la maison protégée.

Contrairement à ce qui a pu être affirmé, la Ville n'est pas propriétaire du terrain et n'a donc aucun intérêt financier dans la vente du terrain. Aussi, la maison étant inscrite dans le PLU de la Ville et donc protégée, elle ne peut être détruite. Les 3 arbres présents sur le terrain sont aussi protégés et ne seront pas abattus.

Le Maire rappelle également que le permis de construire a préalablement été validé par l'A.B.F.

Un conseiller souhaite connaître l'avancement du projet du CNRS. La Ville a accordé le permis de construire il y a désormais plusieurs mois. Malheureusement, le projet est toujours au point mort, l'Etat n'arrivant pas à gérer la transmission du terrain entre deux de ses entités : le CNRS et Bercy.

BUDGET PARTICIPATIF, ETUDE DE LECTORAT CHLOROVILLE ET DEVANTURES COMMERCIALES

La période de vote étant achevée, la Ville présente aux conseillers les cinq projets plébiscités et également les premiers emplacements envisagés dans le quartier pour installer les attaches vélos, projet lauréat de cette édition. Il est demandé aux conseillers de réfléchir aux autres emplacements adaptés.

La Ville annonce aussi qu'une étude de lectorat du Chloroville va être lancée pour adapter le magazine municipal aux attentes des lecteurs. La participation volontaire de deux conseillers par Conseil est souhaitée

A la demande du Conseil de quartier de Val Fleury, un groupe de travail sera créé afin de travailler sur une charte des devantures commerciales. Cette charte a pour objectif d'harmoniser les devantures des commerces pour respecter au mieux le paysage urbain.

Meudon, le 24 mars 2021